



AK-T⁶⁹
Ausgleichskasse Transport
Caisse de compensation Transport
Murtenstrasse 137a / 3008 Bern
T 031 390 23 19 / F 031 390 23 20
info@akba.ch / www.ak-transport.ch

Berne, en décembre 2015

Remboursement de frais d'administration 2015 et réduction des taux

Cher membre,

Nous pouvons vous faire part des nouvelles avantageuses: à partir du 1^{er} janvier 2016 les frais d'administration peuvent à nouveau être réduits. Conjointement à la réduction du 1^{er} janvier 2013 le taux aura baissé en chiffres ronds de 30%.

Les taux changeront comme suit: de 1.40% à **1.25%** (sur les sommes de cotisations de CHF zéro à 200'000), de 0.60% à **0.45%** (sur les sommes de cotisation de CHF 200'001 à 600'000), et de 0.40% à **0.30%** (sur les sommes de cotisation de CHF 600.001 à 999'999'999).

De plus, jusqu'à présent nous pouvions accorder un rabais de 10% sur les frais d'administration aux clients qui nous envoyaient ces documents par un moyen électronique. Ce **rabais sera élevé à 20% à partir de l'année de cotisation 2015**. À cet égard il est négligeable que les attestations des salaires nous sont envoyés par ELM, au moyen de PartnerWeb ou en forme de liste Excel. Profiteront de ce remboursement uniquement les membres dont nous aurons pu traiter les données sans effort supplémentaire. Tous membres quittant notre caisse de compensation à la fin de l'année de cotisation, n'obtiendront pas de remboursement de frais d'administration.

En cas de questions concernant les attestations des salaires électroniques, veuillez contacter notre département de cotisations (tel. 031 390 23 25).

Nous serions heureux de vous voir faire usage des moyens de transfert électronique pour nous transmettre les attestations des salaires et que nous puissions vous faire part du remboursement de frais d'administration en les bonifiant sur votre compte de cotisations. Nous vous informerons sur le total de votre remboursement en temps opportun par courrier.

Ce remboursement n'aura aucune influence sur la hauteur des acomptes de cotisations à payer dans les facturations mensuelles ou trimestrielles.

Meilleures salutations

**CAISSE DE COMPENSATION
TRANSPORT**

K. Maeder, Gérant